



**DELIBERATION N° 21/150 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CRÉATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE AIACCIU
(QUARTIER D'ASPRETTU) ET A BASTILICACCIA (LIEU-DIT PISCIAPELLU)**

**CHÌ APPROVA A CREAZIONE DI UNA VIA VERDE TRÀ AIACCIU
(QUARTIERU DI ASPRETTU) È A BASTILICACCIA (LOCU DETTU PISCIAPELLU)**

REUNION DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juillet, la commission permanente, convoquée le 19 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à

l'épidémie de Covid-19,

- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 et le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse amendé,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCHANGELI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet de création d'une Voie Verte reliant la commune d'Aiacciu (quartier d'Asprettu) à la commune de A Bastelicaccia (lieu-dit Pisciatellu), pour un montant de 4 257 372 € HT, soit 4 540 000 € TTC après arrondi.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement de l'opération, pour un montant de 4 257 372 € HT, dont 4 111 138 € HT éligibles aux subventions répartis comme suit :

- CdC :	968 462 € HT
- Etat - fond « mobilités actives - aménagements cyclables » :	1 644 455 € HT
- Etat - plan France Relance - DRI - Mobilité :	1 644 455 € HT

ARTICLE 3 :

APPROUVE l'affectation, ainsi qu'il suit, de crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2021 PROGRAMME 1121 - Investissement

MONTANT DISPONIBLE **5 349 900,00 €**

MONTANT A AFFECTER **4 540 000,00 €**

Opération 1121N314 - « création d'une voie verte Aiacciu-A Bastelicaccia »
..... *4 540 000,00 €*

MONTANT RESTANT DISPONIBLE **809 900,00 €**

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre toutes les démarches utiles et à signer tous les documents, actes et conventions nécessaires pour la mise en place des cofinancements prévus au titre du fonds « mobilités actives - aménagements cyclables » et au titre du plan France Relance - PRI - Mobilité.

ARTICLE 5

DECIDE le lancement d'une étude de prolongement du tracé de la voie verte au-delà de Pisciatellu en direction de Porticcio jusqu'à la plage d'Argent de Coti-Chiavari.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juillet 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JUILLET 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREAZIONE DI UNA VIA VERDE TRÀ AIACCIU
(QUARTIERU DI ASPRETTU) È A BASTILICACCIA (LOCU
DETTU PISCIAPELLU)**

**CRÉATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE AIACCIU
(QUARTIER D'ASPRETTU) ET A BASTILICACCIA (LIEU-
DIT PISCIAPELLU)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au projet de création d'une voie verte reliant la commune d'Aiacciu (quartier d'Asprettu) à la commune de Bastelicaccia (Pisciatellu).

I. DESCRIPTION DU PROJET

Présentation de l'opération

Le cadre général est celui de la liaison entre Aiacciu et Purtichju pour les modes doux de déplacement qui s'inscrit elle-même dans un schéma cyclable identifié comme prioritaire par la CAPA.

Notre collectivité porte un projet de réalisation d'une voie verte entre le secteur du Ricantu et celui de Bastelicaccia, pour un montant de 4 257 372 € HT, dont 4 111 138 € de dépenses subventionnables.

Ce projet est relié côté ouest à une voie du quartier d'Asprettu, espace partagé utilisé par les joggeurs et les cyclistes et dont l'amélioration est prise en charge par la commune d'Aiacciu.

Côté est, le projet rejoint un itinéraire cyclable existant entre Bastelicaccia et le giratoire du Prunelli et dont l'extension est prévue.

Avec cette réalisation, la Collectivité de Corse offre d'une part une alternative à la voiture pour circuler et accéder aux communes limitrophes, et d'autre part un itinéraire complet de 20 kilomètres entre le Scudo aux Iles Sanguinaires et le pont du Prunelli.

La réalisation de cet axe cyclable structurant permettra ainsi de développer un maillage vers les quartiers du Vazzu et les communes du grand Aiacciu (Rive sud, Cavru, Eccica à Suareda...).



Données géométriques et techniques

La longueur traitée est de 6 km.

Sur 5,2 km est prévue une voie verte de 4 m de large.

Sur les 800 derniers mètres est prévue une double bande cyclable de 1,5 m de large.

Le revêtement est un enrobé drainant coloré.

Sont prévus le marquage au sol, la signalisation, des dispositifs de sécurité, de séparation et anti-intrusion, un mur de soutènement et des passerelles.

Notre collectivité dispose déjà du foncier nécessaire à la réalisation des travaux.

Aspects particulièrement intéressants de l'opération

- le linéaire traité en une seule fois, 6km, est important,
- l'opération est 100 % voie verte,
- elle est en partie située en site propre,
- elle permet de donner de la cohérence à divers autres réalisations et projets « mobilité active » en assurant une jonction entre la sortie est d'Ajaccio et la rive sud du golfe et en permettant des jonctions avec la zone du Vazzu et celle de Caldaniccia.

Illustrations : plan, profil en travers type, photomontages

PLAN DE SITUATION
AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE
ZONE RICANTO - GIRATOIRE DE BASTELICACCIA



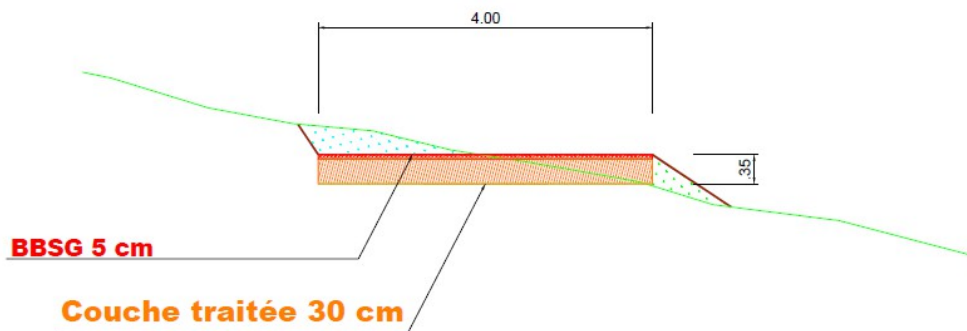
DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENE CIVIL PUMONTI



COUPE TYPE PISTE
AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE
ZONE RICANTO - GIRATOIRE DE BASTELICACCIA



DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENE CIVIL PUMONTI



voie verte sur 5,2 km



double bande cyclable de 1,5 m de large sur 800 m



II. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2021.

Les délais d'exécution des travaux seront de 15 mois.

La livraison de l'ouvrage interviendra au milieu de l'année 2023.

III. COÛT DE L'OPERATION

Ce coût est estimé à 4 257 372 € HT, soit 4 540 000 € TTC après arrondi et se décompose ainsi :

TRAVAUX	MONTANT HT
Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre	173 085 €
Travaux préparatoires (terrassements)	294 854 €
Aménagement cyclable (traitement de sol, bordures, marquage axial)	764 179 €
Soutènements, passerelle, accès, etc.	975 585 €
Equipements (glissières, éclairage, barrières, compteurs, etc.)	589 836 €
Autres (points de repos et de stationnement, déplacement station de relevage, gestion hydraulique, installation de chantier, etc.)	990 386 €
Aléas	323 213 €
SOUS-TOTAL (travaux éligibles)	4 111 138 €
Travaux non éligibles (stationnement longitudinal véhicules, etc.)	146 234 €
TOTAL	4 257 372 €

IV. FINANCEMENT DE L'OPERATION

Ce projet de voie verte avait été présenté par notre collectivité en réponse au 3^{ème} appel à projets lancé par l'Etat le 10 juillet 2020 dans le cadre du fonds « mobilités actives - aménagements cyclables ».

Ainsi que l'Etat l'a confirmé par une lettre du 18 mars 2021, le projet a été déclaré lauréat avec une subvention de 1 644 455 € (40 % des dépenses éligibles HT).

Un avant-projet de convention entre l'Etat et la Collectivité de Corse a d'ores et déjà été préparé et est en cours de validation au ministère des transports.

Par ailleurs, ce même projet a été retenu au titre du plan France Relance - Dotation Régionale d'Investissement - Mobilité dans les mêmes conditions (subvention de 1 644 455 € correspondant à 40 % des dépenses éligibles HT).

La part de notre collectivité s'élève ainsi à 968 462 € HT correspondant à 20 % des dépenses éligibles et 146 234 € HT de dépenses non éligibles.

En conclusion, je vous propose :

- 1) D'APPROUVER le principe et les caractéristiques principales du projet de création d'une voie verte reliant la commune d'Aiacciu (quartier d'Asprettu) à la commune de A Bastelicaccia (lieu-dit Pisciatellu) tel que décrit ci-dessus, pour un montant de 4 257 372 € HT, soit 4 540 000 € TTC après arrondi.
- 2) D'APPROUVER le plan de financement de l'opération pour un montant de 4 257 372 € HT, dont 4 111 138 € HT éligibles aux subventions (taux de 40 %) réparti comme suit :

CdC :	968 462 € HT
Etat - « mobilités actives - aménagements cyclables »	1 644 455 € HT
Etat - France Relance - DRI - Mobilité	1 644 455 € HT

- 3) D'APPROUVER l'affectation nécessaire à la réalisation de cette opération pour un montant de 4 540 000 €
- 4) DE M'AUTORISER à poursuivre toutes les démarches utiles et à signer tous les documents, actes et conventions nécessaires pour la mise en place des cofinancements prévus au titre du fonds « mobilités actives - aménagements cyclables » et au titre de France Relance - DRI - Mobilité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

